



## **Politique de confidentialité**

L'association Cymatik, soucieuse des droits des individus, notamment au regard des traitements de données automatisées et dans une volonté de transparence avec ses membres, a mis en place une politique de confidentialité. Cette politique reprend l'ensemble des traitements ainsi que les finalités poursuivies par la récolte de données à caractères personnel.

### **Art. n°1 - Collecte et protection des données**

Vos données sont collectées par l'association Cymatik, mais elle s'engage à recueillir le moins d'informations possible sur vous. Les informations personnelles pouvant être recueillies sur le site sont principalement utilisées pour la gestion des relations avec vous, et le cas échéant pour le partage d'informations périodiques complémentaires ou concernant les événements à venir. L'association Cymatik traite vos données personnelles avec respect et soins. Mais elle s'assure également que votre vie privée est protégée.

Les données personnelles collectées sont les suivantes :

- Nom et Prénom
- adresse
- adresse email
- numéro de téléphone
- date de naissance

### **Art. n°2 - Utilisation des données**

Les données personnelles collectées auprès des membres ont pour objectif premier de leur donner la possibilité de participer aux événements proposés . De plus, ces données permettent à l'association Cymatik de maintenir un environnement sécurisé pour ses membres.

Plus précisément, les utilisations sont les suivantes :

- gestion des membres
- gestion des bénévoles
- vérification, identification et authentification des données transmises par les membres
- gestion des éventuels litiges
- envoie d'informations commerciales et publicitaires
- envoie d'informations complémentaire lié aux événements

### **Art. n°3 - Conservation des données**

L'association Cymatik conserve vos données pour la durée nécessaire pour vous fournir ses services ou son assistance. Dans la mesure raisonnablement nécessaire ou requise pour satisfaire aux obligations légales ou réglementaires, régler des litiges, empêcher les fraudes et abus ou appliquer nos modalités et conditions.

### **Art. n°4 - Partage des données personnelles avec des tiers**

Aucunes données à caractère personnel ne sera dévoilées ou partagées à des tiers. Mais si la loi l'exige, l'association Cymatik peut effectuer la transmission de données et se conformer aux procédures administratives et judiciaires.

### **Art. n°5 - Droit d'accès, de rectification et de suppressions de vos données**

En application de la réglementation applicable aux données à caractère personnel, les utilisateurs disposent des droits suivants :

- le droit d'accès : ils peuvent exercer leur droit d'accès pour connaître les données personnelles les concernant, en écrivant à l'adresse électronique ci-dessous mentionnée. Dans ce cas, avant la mise en œuvre de ce droit, l'association Cymatik peut demander une preuve de l'identité du membre afin d'en vérifier l'exactitude.
- le droit de rectification : si les données à caractère personnel détenues par l'association sont inexactes, ils peuvent demander la mise à jour des informations.
- le droit à la limitation du traitement : les membres peuvent demander à l'association de limiter le traitement des données personnelles.
- le droit de suppression des données : les membres peuvent demander la suppression de leurs données à caractère personnel, conformément aux lois applicables en matière de protection des données.
- le droit de s'opposer au traitement des données : les membres peuvent s'opposer à ce que leurs données soient traitées.

Vous pouvez exercer l'un ou l'autre de ces droits en nous contactant à l'adresse suivante :

Murat Demirci  
Les Verennes n°7  
2607 Cortébert  
Tél : +41 79/732.59.40

Ou par email à l'adresse :

[info@cymatik.ch](mailto:info@cymatik.ch)

Toute demande doit être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité en cours de validité signé et faire mention de l'adresse à laquelle l'association pourra contacter le demandeur. La réponse sera adressée dans le mois suivant la réception de la demande. Ce délai d'un mois peut être prolongé de deux mois si la complexité de la demande et/ou le nombre de demandes l'exigent.